

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 91 Rect.

présenté par  
Mme BILLARD, MM. Yves COCHET et MAMÈRE

-----  
**ARTICLE 6**

Dans le I de cet article, substituer au mot :

« parentalité »,

les mots :

« vie familiale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ne pas considérer le temps consacré hors du travail, uniquement sous l'angle de la responsabilité familiale des femmes en tant que mères.